

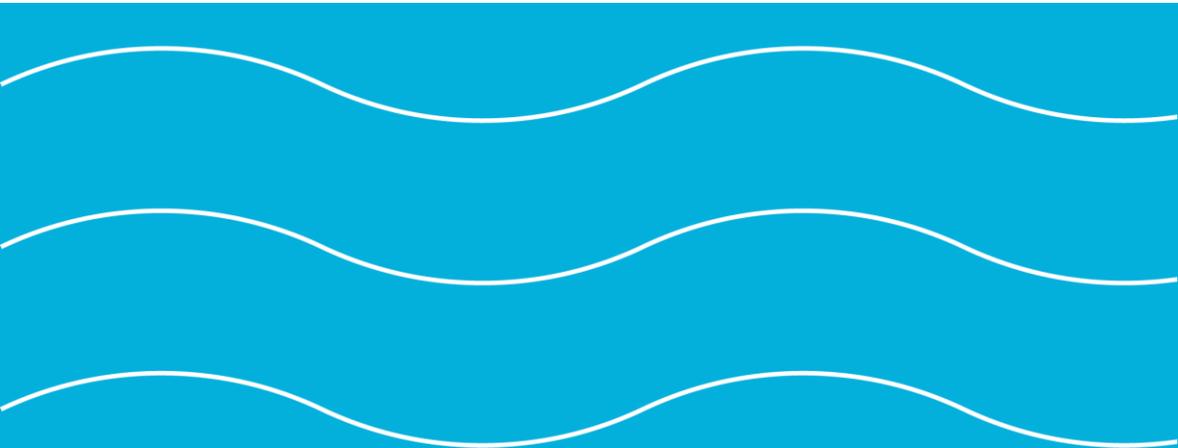
**PROJET DE
CONSTRUCTION
DE LA STATION
D'ÉPURATION
COMMUNAUTAIRE
À LA ROCHE-SUR-YON**



Projet de construction de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon

24 janvier 2023 // Réunion thématique

« L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain »



Jean-Baptiste POINCLOU

Animateur - Modérateur de la réunion

Déroulé de la réunion

de 18h à 20h

- **Présentation de l'assainissement et du cycle de l'eau sur le territoire**
 - /// Echanges avec le public
- **La place du projet dans la politique d'assainissement**
 - /// Echanges avec le public
- **Conclusion**

Les intervenants en tribune

• Anne AUBIN-SICARD

Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

1^{ère} adjointe de La Roche-sur-Yon

• Thierry GANACHAUD

Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Maire de Nesmy

• Alexandra GABORIAU

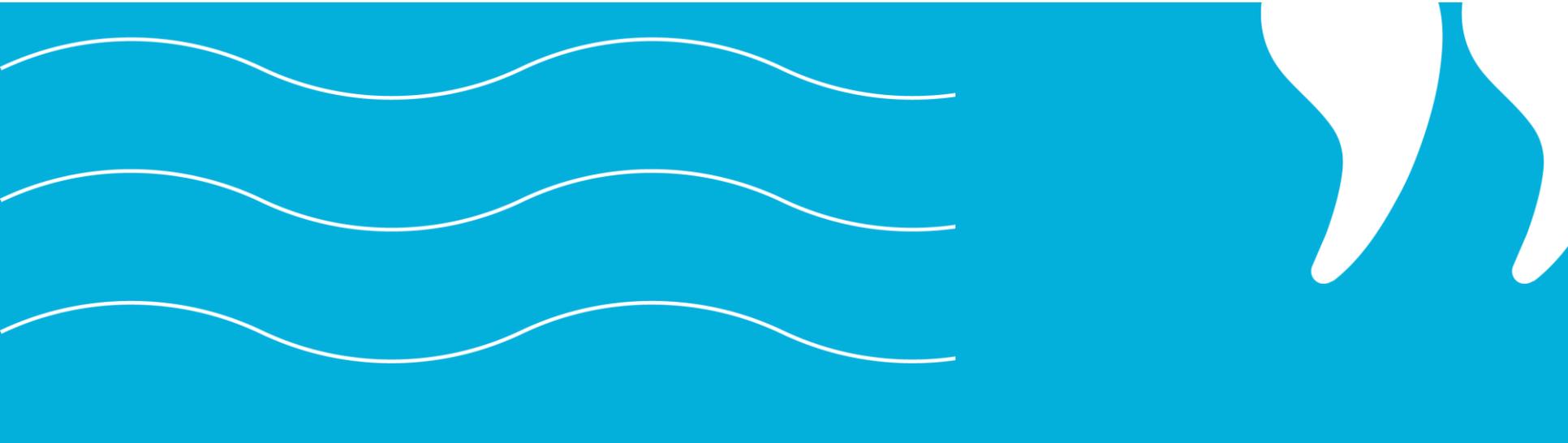
Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

Maire de Thorigny

• Manuel GUIBERT

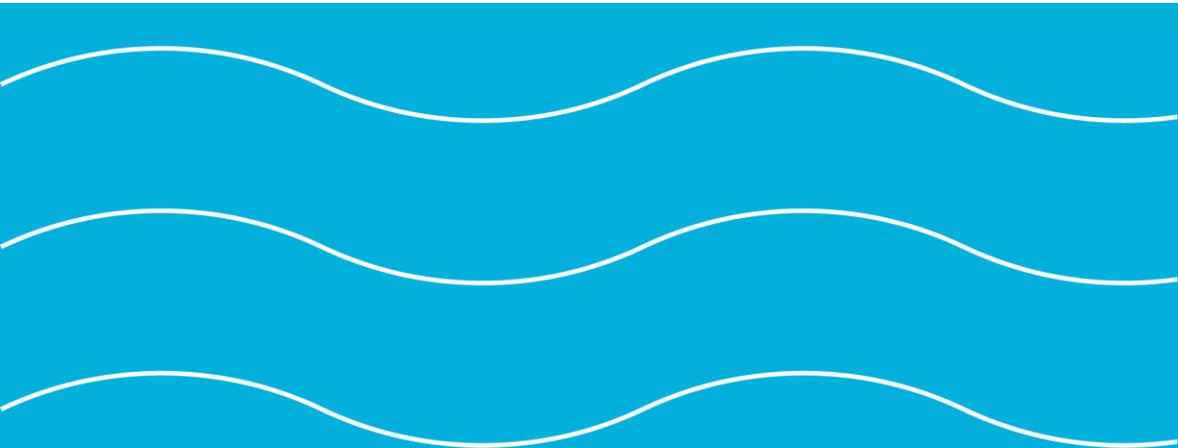
Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Maire de Fougeré



Anne AUBIN-SICARD

Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération



Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Garants de la concertation

Mireille AMAT



mireille.amat@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN



serge.quentin@garant-cndp.fr

Garant.e.s de la concertation

L'assainissement dans le cycle de l'eau sur le territoire



Le petit cycle de l'eau

Le petit cycle de l'eau



Le petit cycle de l'eau désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.

Les 7 étapes du petit cycle de l'eau sur le territoire

Compétence eau potable

1

Prélèvement
(pompage) de
l'eau dans l'Yon

2

Potabilisation
(traitement)

3/4

Stockage dans
les châteaux d'eau
du territoire puis
distribution

Compétence eaux usées

5

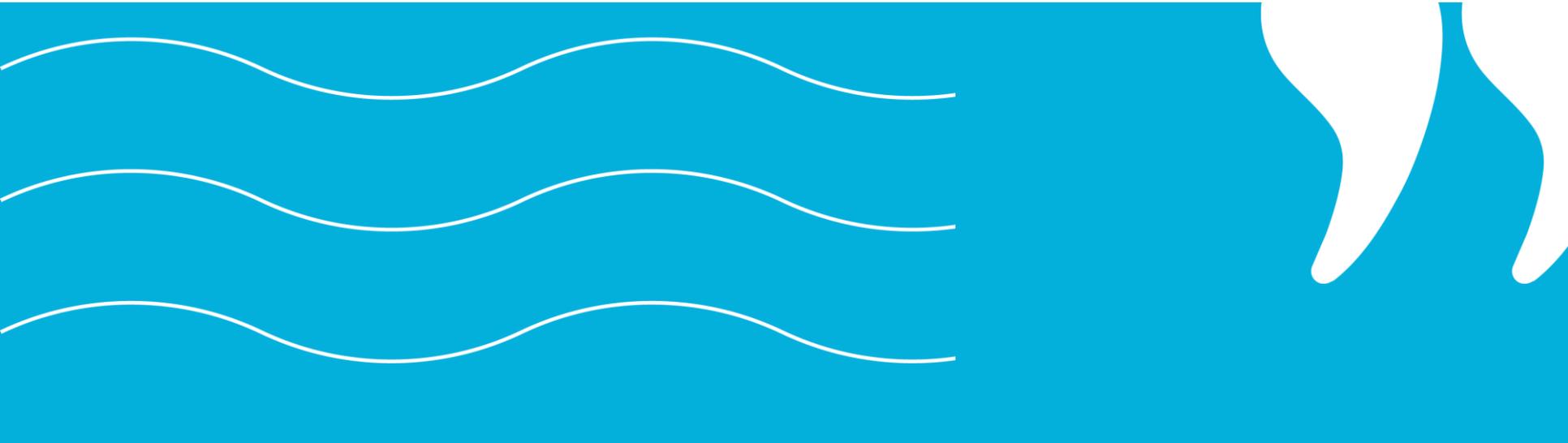
Collecte des
eaux usées

6

Traitement des eaux
usées dans la station
d'épuration de
Moulin-Grimaud

7

Rejet
dans l'Yon



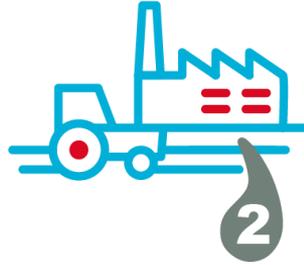
Focus sur l'assainissement

Quelles sont les différentes catégories d'eaux usées ?

Trois catégories d'eaux usées :



- Les eaux usées domestiques : eaux ménagères (« eaux grises ») et eaux vannes (« eaux noires ») ;

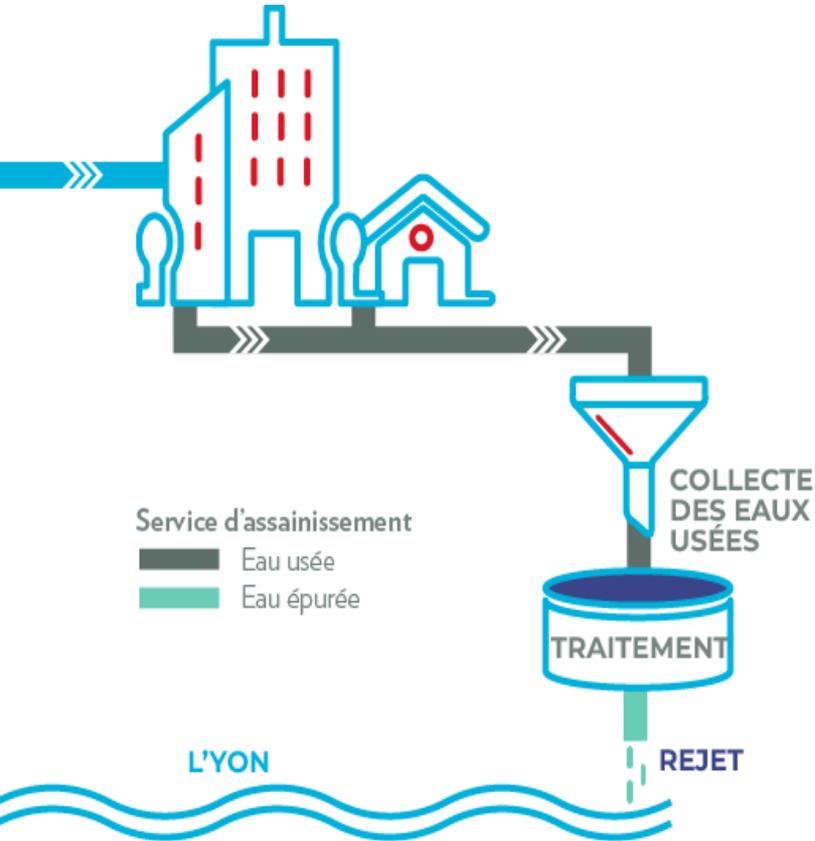


- Les eaux usées industrielles et agricoles : usines, ateliers de fabrication, structures agricoles, etc.;



- Les eaux pluviales et de ruissellement : eaux de pluie.

L'assainissement c'est quoi ?



- Ensemble des techniques d'évacuation et d'épuration des eaux usées
 - /// ayant pour fonction de collecter ces eaux
 - /// de les débarrasser des pollutions
 - /// avant de rejeter l'eau dans le milieu naturel
- **Objectif** : agir sur les matières organiques et polluants avant le rejet dans le milieu naturel afin de limiter l'impact sur l'eau et le milieu aquatique, et ainsi préserver le cycle de l'eau

En France, deux systèmes d'assainissement

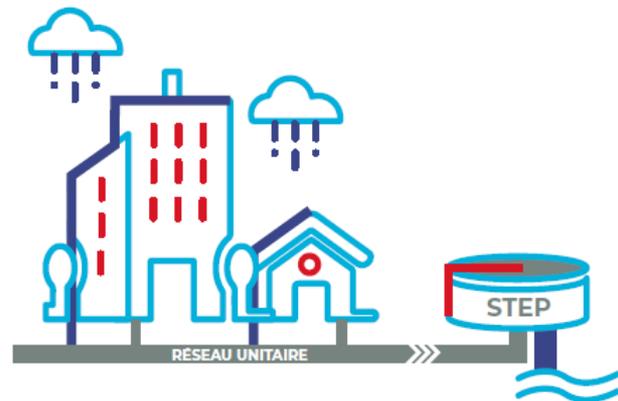
2 systèmes existants :

- le système unitaire
- le système séparatif

→ Le réseau d'assainissement des eaux usées de La Roche-sur-Yon est séparatif

Pas d'eau pluie dans le réseau d'assainissement des eaux usées
= Surcharge hydraulique et risque de pollution

• Un système d'évacuation unitaire, système de collecte des eaux usées où toutes les eaux collectées transitent par une seule et même canalisation et se mélangent. Ce système présente un risque de débordement en cas de fortes pluies ou d'inondations, impliquant des risques pour la santé et l'environnement en raison de la nocivité du mélange.



• Un système de réseaux séparatifs, système séparé de collecte des eaux pluviales et de ruissellement. Ce dernier type de réseau permet de contrôler et de gérer au mieux les eaux pluviales en cas d'événements exceptionnels comme les inondations ou les pluies intenses.

Comment sont traitées les eaux usées ?

- **Processus d'épuration** : la collecte, le traitement, le rejet des eaux résiduaires urbaines (ERU) dans le milieu naturel et la gestion des eaux pluviales de ruissellement
- **2 types de gestion des eaux usées** : assainissement collectif et assainissement non-collectif

Les deux types de gestion des eaux usées

• Collectif :

les eaux usées de chaque immeubles sont collectées puis transportées par un réseau de canalisations vers une station d'épuration des eaux usées qui se chargera de la dépollution.

=> Responsabilité de la collectivité compétente en assainissement

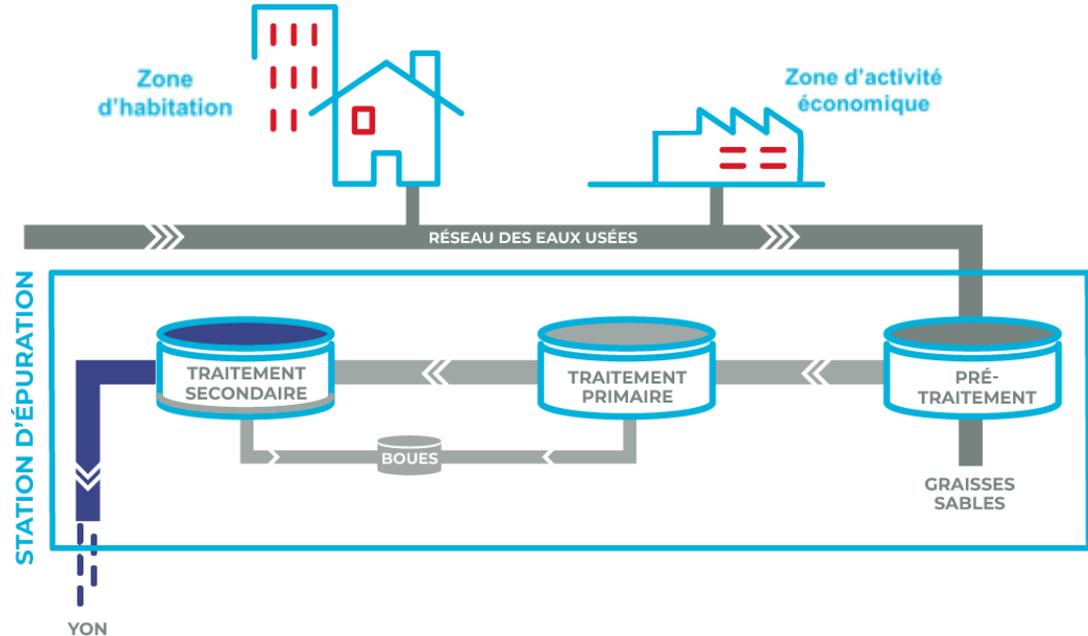
• Non-collectif :

les eaux usées sont récupérées *via* un système de collecte et de traitement individuel. Sa mise en œuvre et son entretien relève de la responsabilité des particuliers.

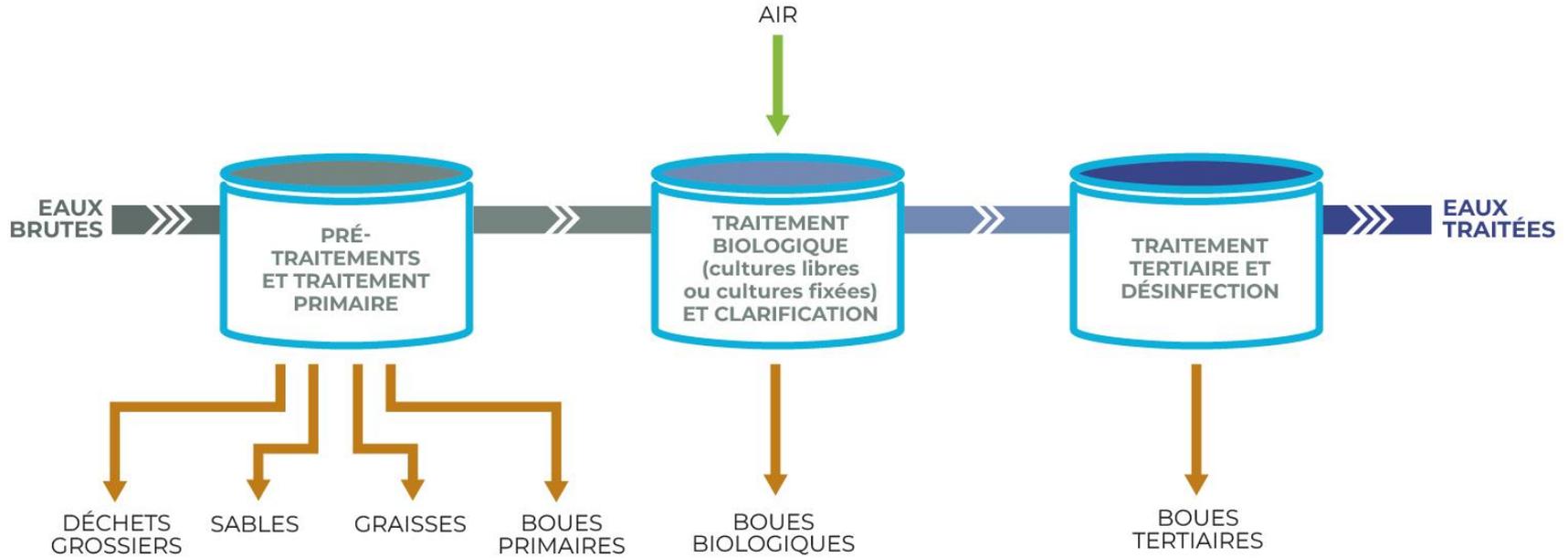
=> Rôle de contrôle de la collectivité pour l'ANC

Qu'est-ce qu'une station d'épuration des eaux usées ? (STEP)

Ensemble d'équipements situés à l'aval d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, assurant l'épuration plus ou moins poussée des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.



Quelles sont les grandes étapes du traitement des eaux usées ?





STEP de St-Gilles-Croix-de-Vie – 102 000 EH



STEP de Bourges – 140 000 EH

Sur le territoire, une politique d'assainissement au cœur de la problématique de la gestion de l'eau

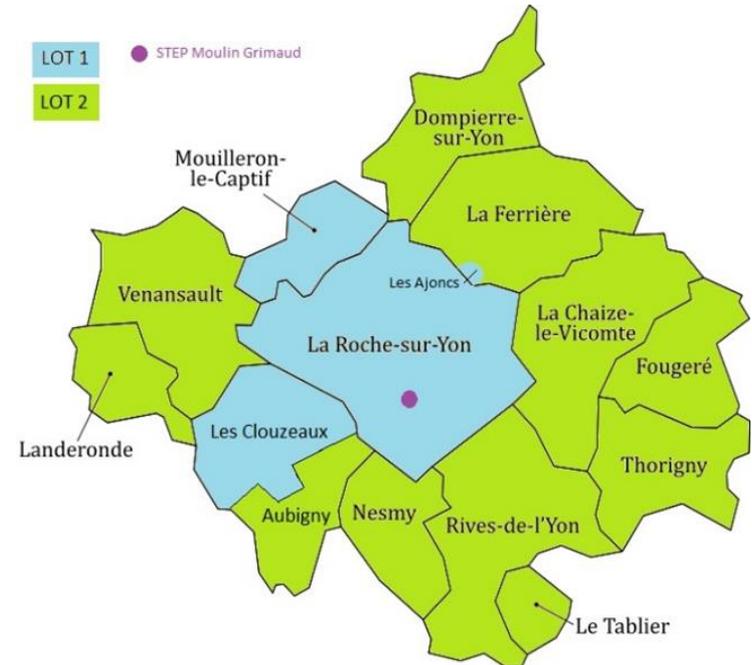
- Un contexte de sécheresse sévère, aggravé par le changement climatique
- Une contribution importante des rejets de la station d'épuration à la quantité et à la qualité du milieu naturel récepteur, l'Yon
- Une situation en tête de bassin versant

Le système d'assainissement collectif à l'échelle de l'agglomération

- 585 kilomètres de réseau d'assainissement des eaux usées
- 30 stations d'épuration de 20 à 83 300 équivalents-habitants
- 12 points de déversement contrôlés ou trop-pleins vers le milieu naturel
- 42 800 usagers, soit environ 85 000 habitants

Une compétence assainissement exercée par La Roche-sur-Yon Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2010

- Organisation depuis le 1er janvier 2022 :
- Un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration Moulin Grimaud
- 2 marchés de prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des autres stations d'épuration



Le programme de travaux sur les réseaux

- Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées : 0,98% pour l'ensemble du territoire communautaire ; 1,41% pour la commune de La Roche-sur-Yon // taux moyen au niveau national en 2020 : 0,46%
- En 12 ans, à La Roche-sur-Yon près de 46 km de réseau ont fait l'objet de renouvellement (ouverture de tranchée) ou de réhabilitation (chemisage par l'intérieur), soit 17% du réseau.



Le programme de travaux sur les réseaux

- Mise en œuvre de travaux afin de rendre accessible en permanence les réseaux eaux usées par une voie disposant d'une structure permettant le passage d'une hydrocureuse de 26 tonnes
- En 2021-2022, près de 4 km de chemins le long de la vallée de l'Ornay, de l'Yon et de la Riallée.



Accessibilité Avant

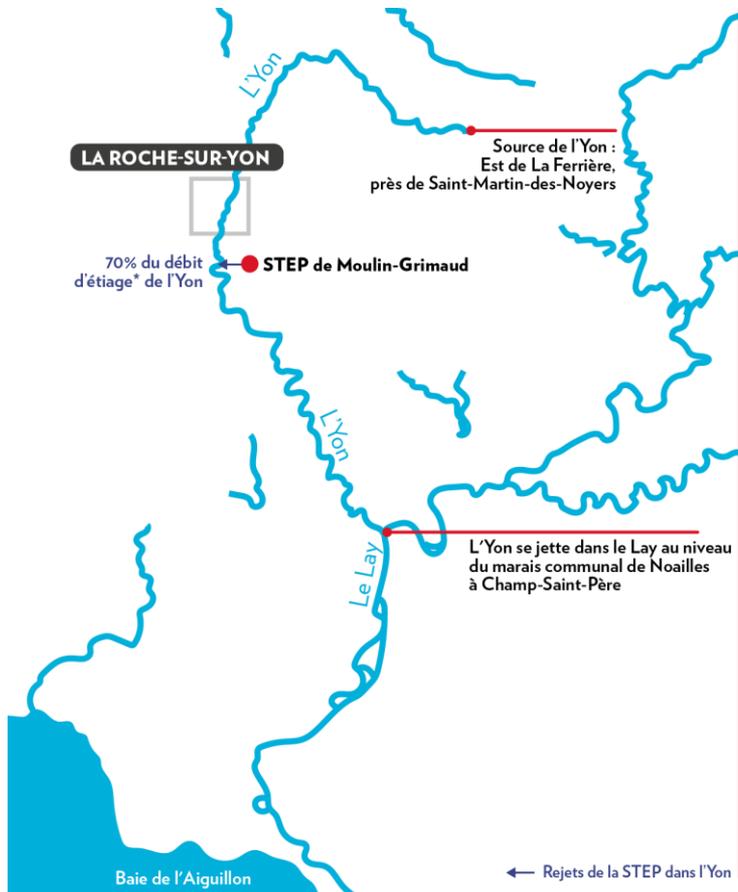


Accessibilité Après travaux

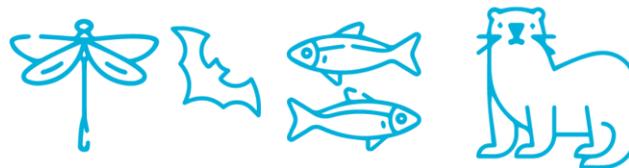
Temps d'échange

Le place du projet dans la politique d'assainissement

Cartographie des rejets



Nombreuses espèces remarquables (loutre, genette, libellule, chauve-souris, brochet, etc.) dans l'environnement autour de l'Yon



La qualité des habitats se dégrade de l'amont vers l'aval, par le manque d'oxygénation du milieu et par les pollutions accidentelles de type industriel ou déversement d'eaux usées, chroniques en raison des rejets d'effluents domestiques (non-conformité des branchements) et agricoles. En effet, la qualité de l'eau dans la rivière Yon est principalement menacée par ces pollutions qui impactent la vie piscicole et par extension l'ensemble des usages.

Sensibilité de l'Yon

Problèmes qualitatifs

- Pollutions accidentelles : **déversements d'eaux brutes en tête de la station d'épuration**

Nouvelle station d'épuration de capacité 48 000 m³/j (soit 4x la capacité actuelle) → Dimensionnement pour 0 déversement en-deçà de la pluie semestrielle

- Pollutions chroniques : **mauvais branchements d'assainissement**

Nécessité de mise en conformité des branchements particuliers

- Pollutions diffuses : lessivage de voiries, ...

Problèmes quantitatifs

- **Étiages très sévères**, voire assec de certains cours d'eau : diminution des débits, augmentation des températures des rivières et baisse de l'oxygénation des eaux
- Phénomène particulièrement marqué en Vendée et **amplifié par le changement climatique**
- En raison de sa position en tête de bassin versant, il apparaît que **la STEP doit restituer à l'Yon un maximum d'eaux traitées**

Mise en place de REUT (réutilisation des eaux usées traitées) non retenue dans le cadre du projet

Moulin Grimaud, station d'épuration « prioritaire »

2019-2020 : élaboration et adoption d'un Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées (SDA EU)

- Mise en place d'un zonage d'assainissement intercommunal approuvé le 28 septembre 2021 par le Conseil d'Agglomération
- Elaboration d'un programme d'investissement pluriannuel sur les systèmes d'assainissement du territoire

→ Identification de la station d'épuration de Moulin Grimaud comme « prioritaire » (*station vieillissante et en limite de capacité*)

Pourquoi une nouvelle station d'épuration ?

- Répondre au vieillissement des installations existantes
- Améliorer la qualité des rejets
- Adapter le dimensionnement aux besoins
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement
- Anticiper les évolutions réglementaires
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise

Les ambitions de La Roche-sur-Yon Agglomération

Disposer d'une installation :

- **Fiable** avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés
- **Evolutive et adaptable** aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire
- **Modulaire** permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants
- **Pédagogique**, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux: préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc.
- **Intégrée dans son environnement immédiat**

Un marché public global de performance pour la conception, la construction et l'exploitation

La Collectivité définit un cadre à respecter dans le Dossier de Consultation :

- Capacité de traitement
- Normes de rejet
- Orientations pour la filière eau
- Destination des boues
- Parcelles à construire
- Accès
- Limitation des nuisances
- Intégration architecturale et paysagère, ...

La concertation s'inscrit dans la définition de ce cadre

Au stade de l'élaboration de leur offre, les **candidats conçoivent une solution technique complète correspondant au cadre défini** : choix des process, dimensionnement fin, implantation des installations, plans, ...

Principaux avantages pour la Collectivité :

- Les traiteurs d'eau sont invités à présenter **leurs meilleures solutions techniques et leurs dernières innovations**
- **La Collectivité impose des objectifs de performances** : efficacité énergétique, incidence écologique, qualité de service, niveau d'activité, ...
- Cette forme de marché permet le recours à une **procédure négociée** : optimisation de l'investissement réalisé
- L'installation est **exploitée pendant 6 ans par le constructeur** : assurance de la bonne mise en place des process et de leurs routines d'exploitation
- **Un seul interlocuteur** pour la Collectivité tout au long du projet : conception, construction et exploitation

Le calendrier

Candidatures, offres,
dépouillement, Auditions,
négociations
(délai : 13 mois)

Instruction du dossier
(délai : 16 mois)

Travaux
(délai : 24 mois)

Mise au point, mise
en régime, mise en
observation, essais
de garantie
(délai : 10 mois)

/// 2023

/// 2024

/// 2025

/// 2026

/// 2027

/// 2028

9 janvier au
21 février 2023

**Concertation
préalable**

Mars
2023

**Lancement du
Marché Public
Global de
Performance
(MPGP)**

Fin mars
2024

**Choix du
concepteur
- réalisateur -
exploitant**

Juin
2024

**Dépôt du
dossier
réglementaire**

Début
novembre 2025

**Obtention
de l'arrêté
et début des
travaux**

Début
novembre
2027

**Mise en
service
du nouvel
équipement**

Septembre
2028

**Réception
définitive**

La concertation préalable : s'informer sur le projet

- Le dossier de concertation et sa synthèse (dépliant) : téléchargeables sur le site internet et disponible dans les lieux de vie du territoire et lors des rencontres
- Le site internet : **concertationsteplrsya.fr**
- Un document pédagogique expliquant le cycle de l'eau (en cours de finalisation)

La concertation préalable : échanger et contribuer au projet

Déposer une contribution écrite

- Des registres papiers dans les mairies de l'agglomération
- Une adresse mail dédiée sur le site internet de la concertation : concertationsteplyra@larochesuryon.fr
- Des dépliants avec coupon T détachable

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

Mercredi 11 janvier
de 19h à 21h

Salle des Anciennes Écuries
des Oudairies,
La Roche-sur-Yon

RÉUNION TABLE RONDE

L'assainissement et le cycle de
l'eau, aujourd'hui et demain

Mardi 24 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE QUARTIER

des secteurs à proximité du projet
(La Potinière, Le Puy Charpentreau et
Lotissement du Chemin des Alisiers)

Mardi 31 janvier
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE PROXIMITÉ

Samedi 4 février
matin

Marché
de La Roche-sur-Yon

Place du Marché

RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE

sur le traitement des boues
de méthanisation

Mercredi 8 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RENCONTRE DE PROXIMITÉ

Jeudi 9 février
matin

Marché
de La Roche-sur-Yon

Place du Marché

ATELIER #1

La renaturation du site, l'insertion
paysagère de la nouvelle station
d'épuration et la biodiversité

Mardi 14 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

ATELIER #2

Les accès et les circuits
pédagogiques

Jeudi 16 février
de 18h à 20h

Salle des Anciennes Écuries des
Oudairies, La Roche-sur-Yon

RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE

Mardi 21 février
de 19h à 21h

Salle des Anciennes Écuries
des Oudairies,
La Roche-sur-Yon

Temps d'échange

Conclusion

Prochains rendez-vous

- **Mardi 31 janvier 2023 de 18h à 20h :**
rencontre de quartier des secteurs
à proximité du projet
- **Samedi 04 février 2023 matin :**
rencontre de proximité sur le marché
de La Roche-sur-Yon

Merci de votre participation !